



Le 15 mai 2024

Monsieur le Ministre de la Santé  
et de la Prévention  
à l'attention de Monsieur le Secrétaire général  
des Ministères Sociaux

14 avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

Objet : Formation Statutaire à l'Emploi (FAE) des T3S ultramarins.

Monsieur le Ministre,

**SYNAPSE** et l'**UNSa** vous ont interpellé en janvier suite à une décision de l'ARS La Réunion de refuser à ses T3S stagiaire de suivre la première semaine de formation statutaire à l'emploi en présentiel, sous couvert de diminution de l'empreinte carbone. En réalité, personne n'est dupe, c'est bien une mesure d'économie budgétaire que l'ARS La Réunion a voulu réaliser sur le dos des T3S stagiaires.

Après avoir rencontré début mars Mme RICHARD, Directrice de l'EHESP, nous avons eu des garanties sur les possibilités de réaliser la semaine de formation en distanciel.

Depuis, nous avons eu le retour des stagiaires T3S de l'ARS La Réunion, qui ont donc suivi leur première semaine de FAE à distance. Nous avons également interrogé les formateurs sur leur ressenti en tant que pédagogue.

Sans surprise finalement, le ressenti unanime de nos collègues T3S stagiaires est catastrophique :

- les échanges entre formateurs et stagiaires en présentiels ne permettaient pas aux stagiaires à distance de suivre et encore moins de participer.
- Ce que les formateurs inscrivait sur les tableaux était forcément illisible pour les stagiaires en visio.
- Les échanges entre stagiaires étaient forcément réduits à néant, alors que l'un des objectifs de cette formation est bien de partager les expériences.
- Il y a eu des coupures intempestives pendant les visios.
- Les T3S stagiaires ont dû utiliser leur matériel personnel pour suivre cette formation : la salle mise à disposition des stagiaires par l'ARS La Réunion était, pour deux des neuf stagiaires à 100km de leur domicile !!!

- Les horaires pour les stagiaires réunionnais étaient 11h30 – 20h : ce qui fait que l'utilisation de la salle proposée par l'ARS La Réunion imposait, même pour les plus proches, un retour au domicile entre 20h30 et 21h !
- La salle proposée par l'ARS La Réunion, étant donné les conditions d'utilisation, n'a pas servi.

Cette formation a confirmé que la mixité présentiel-distanciel se fait toujours au détriment du distanciel. Pour ne pas avoir voulu payer le déplacement de ses T3S stagiaires, l'ARS La Réunion leur a fait perdre une semaine.

Du côté des formateurs, si le bilan est moins catastrophique, il va quand même dans le même sens :

- Les conditions d'enseignement en mixte (une partie des apprenants en salle, l'autre à distance) est d'une grande difficulté pour l'enseignant ;
- L'un des enseignants n'a pas été prévenu de cette partition des apprenants, ce qui a perturbé sa présentation ;
- Toute une partie de l'animation pédagogique est impossible dans cette situation ;
- Le visionnage d'un film oblige à couper la présentation, ce qui perturbe la dynamique du cours ;
- L'utilisation du tableau, le dessin de schémas, ne passent pas en visio ;
- Les coupures son et visio sont relativement fréquentes, et très impactantes ;
- Du fait de la distance avec la Réunion, il y a un temps de latence, qui nuit aux échanges ;
- Les interactions avec les apprenants à distance sont réduites au minimum, ce qui a pour effet de limiter tout simplement l'intérêt de la formation ;
- Malgré le soutien du personnel de l'EHESP, attentif à ne pas « oublier » les stagiaires à distance, il n'y a eu aucune intervention de leur part ;

La seule note « pas trop négative » venait d'un intervenant qui était lui aussi en distanciel, et qui considère que, puisque tout le monde était en distanciel, c'était moins pénalisant et les échanges relativement faciles puisque tout le monde était sur un pied d'égalité. Mais, de toutes façons, cette situation est juste « moins pire » que la précédente, puisque tout le monde s'accorde à dire qu'une formation où des échanges sont attendus doit se faire en présentiel pour être efficace. Or c'est bien le but de cette séquence que d'amener les T3S stagiaires à échanger et partager, ce qui n'est pas possible en distanciel.

De fait, l'inconfort était partagé entre stagiaires et formateurs.

**La conclusion est simple : l'ARS La Réunion a fait des économies sur le dos des T3S stagiaires, s'asseyant sur la formation statutaire et le parcours professionnel.**

**C'est tout simplement honteux.**

**Et le silence du Ministère, DRHM en tête, sur ce sujet est tout aussi honteux.**

**Si une telle situation devait se reproduire, nous ne manquerons pas de le faire savoir et étudions les possibilités de recours auprès du Défenseur des droits.**

Nous réitérons donc nos demandes formulées dans notre courrier du 30 janvier :

- Les temps de déplacement : en regroupant certaines formations, auxquelles les personnels ultramarins seraient inscrits, offrant ainsi la possibilité de limiter les déplacements ;
- Le décalage horaire : en proposant des séquences courtes (une demi-journée, ou une journée), peut-être sous forme de MOOC suivis de temps de discussion et d'échange en commun, pour des petits groupes ;
- Des formations adaptées aux caractéristiques des territoires ultramarins : il devrait être évident, par exemple, que la lutte anti-vectorielle (LAV) n'est pas mise en place de la même façon en métropole et outre-mer mais c'est le cas pour bien d'autres thématiques.

Nous vous rappelons également que nous avons déjà formulé plusieurs demandes concernant la filière santé-environnement dont la formation statutaire des T3S, sans avoir de réponse en retour. Le dialogue social au sein du Ministère de la santé semble compliqué, sinon absent...

Nous vous remercions pour votre attention, Monsieur le Ministre, et vous assurons de notre considération respectueuse et déterminée.

Pascal LEPRÊTRE



Secrétaire général  
Union Nationale des Syndicats Autonomes  
Fédération Santé-Cohésion Sociale

Frédéric LE LOUÉDEC



Secrétaire général  
Syndicat National des Personnels  
de Santé-Environnement